

L'ÉCHO MUNICIPAL

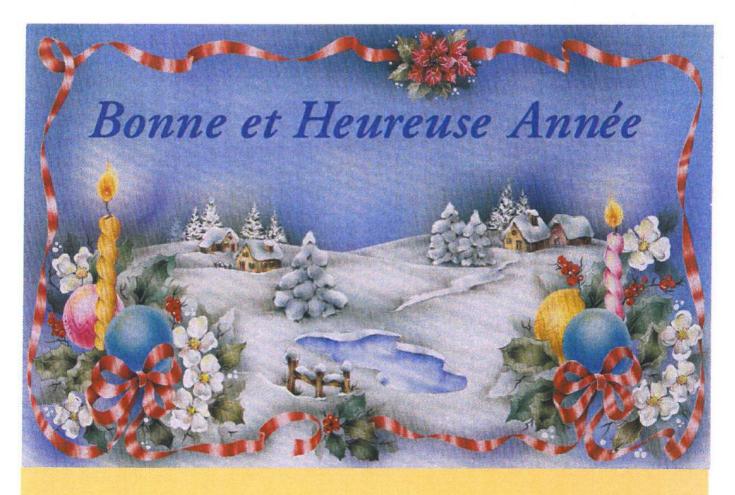
SOMMAIRE



Le mot du Maire
Les Conseils Municipaux
Commission de l'urbanisme
C.C.A.S.
Histoire
La Maison de Retraite
L' École

0.1	Page pratique	p. 17
o. 2 à 7	Page santé	p. 18 à 19
o. 8 et 9	Infos Jeunes	p. 20
. 10	Sports et fêtes	p. 21 à 25
o. 11 à 13	Informations générales	p. 26 à 29
o. 14 et 15	État civil	p. 30 et 31
. 16	Commission information	p. 32

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - 3 01 64 01 77 73 - Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr



Meilleurs væux 2004

LE MOT DU MAIRE

« Le mot du maire » est une tradition, mais pas évident à réaliser, on a parfois l'impression d'omettre l'essentiel. Je me permets de vous rappeler que si vous le souhaitez, mon bureau est toujours ouvert pour un dialogue constructif ce qui est bien plus efficace qu'une rancœur inutile.

L'objet de mon propos est avant tout de faire le bilan de l'année 2003. Nos projets sont toujours d'actualité, même si parfois un certain laxisme est ressenti, il ne vient pas du Conseil Municipal. Les comptes rendus des Conseils Municipaux vous informent du travail réalisé en 2003. J'attire votre attention sur quelques points :

- Le deuxième contrat rural comprend un centre sportif pour nos jeunes et moins jeunes, nous en avons déjà parlé longuement je vous le confirme, c'est toujours en cours.
- L'installation d'un commerce de proximité dans le bâtiment acquis 1 grande rue de Couture. Nous avons reçu des nouvelles encourageantes concernant les subventions de l'État et de la Région. J'espère que les Ormoises et les Ormois apprécieront ce nouveau service.
- La reprise de la « Résidence des Ormes », je vous le rappelle, les voiries du lotissement sont toujours privées. A ce sujet nous avons reçu un courrier du promoteur en novembre dernier qui nous laisse entendre une suite positive en 2004.
- Une déception pour ma part, le giratoire prévu au niveau des routes RD 412 et RD 18 (Route d'Éverly) ne sera pas à l'ordre du jour du Conseil Général, la maîtrise foncière de ce projet est contestée par un des propriétaires.

L'année 2004 sera pour la municipalité de concevoir un programme de contrat triennal (voiries) bien compliqué pour la commission de l'environnement de faire des choix d'amélioration de routes, sans des remarques désobligeantes, il faut tout de même comprendre que notre budget n'est pas extensible.

Cette année, auront lieu les élections régionales les 21 et 28 mars, européennes le 13 juin et sénatoriales le 26 septembre 2004.

Une pensée attristée pour nos disparus.

J'associe les membres du Conseil Municipal, le C.C.A.S. et les Agents communaux pour vous présentez nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année 2004.



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2003

<u>Etaient présents</u>: Mesdames et Messieurs VERNET Ph., CANZIANI M., FRANCOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., LOPEZ D'AZEVEDO J., MAURY Y, PIONNIER J.J., GAMBA M., MAURY J., SANCHEZ C., BOISSY Cl., GHISLAIN G., DELCROIX M. <u>Etait absent</u>: M. PIONNIER J.Jacques, excusé, représenté par M. de NATALE Guy.

Syndicat de l'Auxence:

Nouvelle grille de répartition entre les communes : Solde syndicat Les Ormes sur Voulzie : 144€. Monsieur le Maire est autorisé à régler la cotisation correspondante. Délibération prise à l'unanimité.

Assurance:

Les assurances Responsabilité Civile et Risques annexes, et Dommages aux biens et risques annexes ont été sous traités à la SMACL, intermédiaire Cabinet Lemoine, les contrats sont à effet du 01/01/2003 pour 5 080,49€ TTC.

Le Conseil municipal accepte les contrats ci-dessus et autorise le Maire à les signer. Délibération prise à l'unanimité.

Rémunération DDE:

Considérant, que la commune bénéficie actuellement d'une assistance de la D.D.E. au titre de l'Aide Technique à la Gestion communale (A.T.G.C.) ;

Considérant, le nouveau régime d'assistance aux communes de taille et de ressources modestes mis en place par le décret du 27 septembre 2002 instituant en remplacement de l'A.T.G.C. l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T.);

Considérant, que la commune figure sur l'Arrêté Préfectoral DFEAD 3B-2003 n° 8 du 24 janvier 2003 fixant la liste des communes et des groupements de communes pouvant bénéficier de l'A.T.E.SA.T.;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, de conclure avec les services de l'Etat une mission de base d'assistance technique ayant pour objet diverses tâches définies dans le décret 2002-1209 du 27 septembre 2002, à savoir,

Dans le domaine de la voirie :

- ♦ L'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation,
- ♦ L'assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux,
- ♦ L'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation,

L'assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes ainsi que diverses tâches définies dans le décret 2002-1209 du 27 septembre 2002.

Dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat :

♦ Le conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser.

Dit, que le montant de cette aide apportée par la Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E.) à la commune s'élève pour la mission de base à 0,75€ par habitant et par an.

Autorise, Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir relative à cette affaire.

A.C.M.O.:

Monsieur LEROY a accepté d'être l'Agent chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. Pour ce faire, il suivra une formation de 3 jours pour 150€.

S'y ajouteront 2 jours l'année suivante et 1 journée chaque année ensuite. Délibération prise à l'unanimité.

Décisions modificatives au budget M14 de la commune :

Passage en investissement du columbarium

En dépenses :

- 4 272€ au 61522
- + 4 272 € au 023 (op 000)
- + 4 272€ au 2116 (op non individualisée)

En recettes:

+ 4 272€ au 021 (op 000)

Délibération prise à l'unanimité.

Passage en fonctionnement des travaux de voirie « rue du Haut »

En dépenses :

- 33 100€ au 2151 (op 007)
- 33 100€ au 023 (op 000)
- + 33 100€ au 61523

En recettes:

- 33 100€ au 021 (op 000)

Délibération prise à l'unanimité.

♦ Achat de terrain (Raboisson)

En dépenses:

- 800€ au 2031 (op non individualisée)
- + 800€ au 2111 (op non individualisée)

Délibération prise à l'unanimité.

Réparation du tracteur FORD

En dépenses :

- 10 000€ au 6554
- + 10 000€ au 61551

Délibération prise par 14 voix POUR, 1 ABSTENTION

Proposition téléalarme :

Monsieur le Maire présente la proposition de SITT. Le Conseil ne donne pas suite. Délibération prise à l'unanimité.

EDF-GDF:

Courrier intersyndical pour information. Fermeture du centre de formation de Gurcy.

Demandes de subventions :

- Association « La Marelle » Halte-garderie. Le Conseil ne donne pas suite.
 Délibération prise par 14 voix CONTRE, 1 POUR.
- SOS Mucoviscidose. Le Conseil ne donne pas suite. Délibération prise par 11 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS.

Association « Grands Lacs de Seine »:

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu, à laquelle personne de la commune n'a pu assister.

Monsieur VERNET signale que le Conseil municipal n'a pas encore donné d'avis officiel sur ce projet.

Monsieur GHISLAIN abonde dans ce sens.

L'Affaire sera suivie afin que l'assemblée donne un avis circonstancié sur le projet.

Monsieur GHISLAIN pour raisons personnelles doit quitter la séance.

Informations générales :

- Le tennis club demande quelques travaux. Monsieur VERNET s'en occupe.
- Lettre des élèves de CE1-CE2 concernant l'aménagement de la cour d'école. Le Conseil charge le Maire de répondre aux enfants que des jeux au sol pourraient être peints. Il souhaite que les élèves soumettent leur projet.
- Demande de location de la Maison des Associations pour la Saint-Sylvestre. Pour le moment cette location reste impossible.
- La Société Lyonnaise des Eaux fait savoir qu'il y a 151 branchements plomb sur la Commune.
- Une pré-étude de faisabilité pour le raccordement éventuel de la Commune de Jutigny à l'unité de production des Ormes a été effectuée par la Lyonnaise es Eaux. Les dossiers sont à la disposition de chacun en Mairie ainsi que l'Etude sommaire d'une unité de traitement des phytosanitaires.
- * Une subvention de la Région Ile de France a été accordée à la commune des Ormes-sur-Voulzie (65 400€) pour la création d'un commerce multi-services. Nous restons en attente de la notification officielle.
- * Lotissement « Résidence des Ormes » : aucune réponse à ce jour. Monsieur VALLÉE sera relancé.
- ◆ Monsieur MAURY Jacqui précise que le repas des retraités aura lieu le 19 octobre 2003 pour 90 participants.
- Les colis de Noël arriveront le 17 décembre 2003.
- Giratoire CD 412 et CD 18. L'affaire est actuellement bloquée, un des propriétaires des terrains à acquérir n'est pas favorable.
- Aventure Land recherche un terrain de 10 à 20 ha dont 3 boisés pour créer un parc.
- Autorail touristique Seine et Marnais : activités à thème ferroviaire. Affaire à suivre.
- Communiqué de la Poste affirmant qu'aucune fermeture n'est prévue en Seine et Marne.

- Monsieur le Maire présente la charte de développement 2003/2013 du Conseil Général de Seine et Marne. Le document est à la disposition de chacun à la Mairie.
- Élections Cantonales les 21 et 28 mars 2004 Elections Européennes le 13 juin 2004 Elections Sénatoriales le 26 septembre 2004
- Remerciements du Judo Club de Jutigny pour la subvention ainsi que ADIL logement 77
- Monsieur VERNET informe l'assemblée des suites de l'enquête publique POS : le registre a été clos sans observation.
- Monsieur de NATALE: Création éventuelle d'un chemin communal sur le domaine de la Motte pour desservir dans l'avenir les étangs. Le Conseil charge le Maire de donner suite si le projet avance.
- Madame FRANCOIS : 4 brevets des collèges récompensés par le C.C.A.S.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 40.

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2003

Etaient présents: Mesdames et Messieurs VERNET Ph., FRANCOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., LOPEZ D'AZEVEDO J., MAURY Y, GAMBA M., MAURY J., SANCHEZ C., BOISSY Cl..

Etaient absents: M. PIONNIER J.Jacques, excusé, représenté par M. de NATALE Guy.

Mme CANZIANI Mireille, excusée, représentée par Mme SALANSON M.C.

M. GHISLAIN Gérard, excusé, représenté par M. VITU Gilles.

Mme DELCROIX Myriam

Approbation de la modification du P.O.S:

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123.13 et L.123.19 (nouveaux).

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 et son décret d'application n° 85-452 du 23 avril 1985 relatifs à la démocratisation des enquêtes publiques et la protection de l'environnement.

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 novembre 2001, approuvant la révision du Plan d'Occupation des Sols.

Vu la décision en date du 19 mai 2003 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Melun, désignant Madame Claudette Marquisan, demeurant 7 résidence Bernard Palissy, 77210 Avon, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Vu l'absence d'avis des personnes publiques ou organismes auxquels ce projet de modification avait été notifié.

Vu les pièces du projet de modification du P.O.S. soumis à l'enquête publique.

Vu l'arrêté municipal en date du 18 août 2003, prescrivant l'enquête publique.

Vu le rapport du Commissaire Enquêteur et son avis favorable, en date d'octobre

2003.

Considérant:

 Que les résultats de ladite enquête publique, effectuée du samedi 13 septembre au lundi 13 octobre 2003 inclus, ne nécessitent aucun ajustement du projet de plan d'occupation des sols modifié, en l'absence d'observations de la part du public. Que le plan d'occupation des sols modifié, tel qu'il est présenté au Conseil municipal, est ainsi prêt à être approuvé, conformément à l'article 123-13 du Code de l'urbanisme.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver la modification du P.O.S. telle qu'elle est annexée à la présente.

Et dit:

- Que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 nouveaux du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département;
- Que, conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le dossier de la modification du P.O.S. est tenu à la disposition du public en Mairie de Les Ormes-sur-Voulzie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'en Préfecture.
- Que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité;
- Que la présente délibération sera transmise par le Maire au Préfet de Seine et Marne.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du P.O.S.

Enquête publique carrières Bazoches GSM:

A la demande de Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Le Conseil municipal donne un avis favorable au projet d'enquête publique sur la demande formulée par la société GSM à l'effet d'être autorisée à modifier les conditions d'exploitation et de réaménagement de la carrière de sables et graviers (sites A et B) sur le territoire de Bazoches-les-Bray et à prolonger la durée d'exploitation.

Délibération prise par 12 voix POUR, 2 ABSTENTIONS.

Dératisation 2004 - 2005 - 2006 :

Monsieur de NATALE précise que le contrat de dératisation est arrivé à échéance. Un contrat triennal du 01-01-2004 au 31-12-2006 est proposé par la société HSB pour la somme de 1 285€ HT par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le contrat avec la SARL HSB pour 3 ans. Délibération prise à l'unanimité.

Subvention prévention routière :

Le conseil municipal vote une subvention de 75€ (soixante quinze euros) à la Prévention routière de Seine et Marne pour l'année 2004.

Délibération prise par 13 voix POUR, 1 ABSTENTION.

Informations générales :

* Tarif Columbarium:

Monsieur VERNET expose à l'assemblée que des demandes ont déjà été déposées en Mairie et qu'il convient donc de fixer un tarif pour les concessions dans le columbarium. Le conseil retient la proposition suivante et fixe les tarifs ainsi :

- Pour 30 ans : 920€ (neuf cent vingt euros)
- Pour 50 ans : 950€ (neuf cent cinquante euros).
 Délibération prise à l'unanimité.

• Feux tricolores :

Le Conseil approuve à l'unanimité la mise en conformité des feux tricolores au passage piéton sur le CD 412 conformément au devis de la Société BORNHAUSER BL 031 539A du 02/12/03 pour 5 945,33€ TTC (soit 4 971,01 € HT).

Il demande pour cela l'aide de l'état qui devrait se monter à 80 %.

Recensement 2004 :

Monsieur le Maire précise qu'un recensement de la population aura lieu à compter du 15 janvier 2004 et qu'il a nommé Madame BOISSY, coordonnateur et Mesdames Joëlle PIONNIER et Anita VERNET, agents recenseurs.

Madame BOISSY expose qu'il y a lieu de prévoir la rémunération de ces personnes qui incombe à la Commune ainsi que le versement des charges sociales, l'ensemble de ces dépenses étant librement fixé par le Conseil municipal. Elle rappelle, pour mémoire, les tarifs appliqués pour le recensement de 1999.

Le Conseil municipal décide d'appliquer le coefficient + 15 % à ces tarifs pour le recensement de 2004 et alloue au coordonnateur une rémunération forfaitaire globale de 150€.

- ◆ Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Madame CANZIANI de la commission des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2004.
- Distribution des présents à la Maison de Retraite le 18/12/2003 à 15 heures.
- Distribution des colis de Noël le 20 décembre le matin.
- Noël des enfants de l'École le 20 décembre à partir de 14 heures 30.
- Monsieur VERNET souhaiterait que le Conseil prenne position quant aux Grands Lacs de Seine. Monsieur VITU précise que ce dossier sera repris fin janvier 2004.
- Pour information, Monsieur VERNET précise que les barrières ont été placées devant la boulangerie pour éviter le stationnement gênant et devant la salle polyvalente pour la sécurité des enfants en particulier.
- Monsieur le Maire souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 40.

COMMISSION DE L'URBANISME



TRAVAUX ANNÉE 2003



Mr PICOT Jean Pierre	DT 0773470200038	07/12/02	Local
Mr WETZEL Thierry	DT 0773470200039	06/01/03	Local
Mr MARIN Jean	DT0773470300001	01/02/03	Clôture
Mr MAURY Martial	DT 0773470300002	07/02/03	Abri de jardin
Mr MARIN James	DT 0773470300004	14/04/03	Velux
Mr WETZEL Thierry	PC 0773470300002	24/04/03	Maison individuelle
Mr BRASSART Emmanuel	DT 0773470300003	25/04/03	Abri de jardin
Mr MINOST Guy	PC 0773470300001	06/05/03	Maison individuelle
SCI Du Bout de Couture	PD 0773470300001	06/05/03	Démolition de bâtiment
SCI LEMI	DT 0773470300005	07/05/03	Velux
Mr BIDEAUX Jean Philippe	PC 0773470300006	10/06/03	Agrandissement (chambres)
SCI Du Bout de Couture	PC 0773470300004	10/06/03	Maison
SCI LEMI	DT 0773470300006	28/06/03	Velux
Mr LASSEAUX Pierre	PC 0773470300005	30/06/03	Chambres d'hotes
Mr CAMPS Jacques	DT 0773470300007	10/07/03	Velux
Mr SAINT PAUL Pierre	DT 0773470300008	04/08/03	Garage
Mr LEGENDRE Loïc	PC 0773470300008	16/08/03	Maison individuelle
Mr VARECHARD René	DT 0773470300009	13/09/03	Portes-Fenêtres
SAGEP	DT 0773470300010	20/09/03	Capteurs solaires
RTE	PC 0773470300007	01/05/03	Ligne aérienne 63 KV
Mr DUPUIS Michel	DT 0773470300011	29/09/03	Sas couvert
SCI Du Bout de Couture	PC 0773470300004	11/10/03	Ajout de fenêtre
Mr JOYEUX Marcel	DT 0773470300012	06/11/03	Abri de jardin
SCI LEMI	DT 0773470300013	08/11/03	Percement d'une fenêtre

LÉGENDE

DT Demande de travaux

PC Permis de construire

PD Permis de démolir



La commission de l'urbanisme souhaite à toutes et à tous une bonne année 2004.

Philippe VERNET



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

L'exercice des compétences détenues par la commune en matière d'action sociale s'effectue principalement par l'intermédiaire du centre communal d'action sociale.

Le C.C.A.S. est administré par un conseil d'administration composé, pour moitié, d'élus de la commune et pour moitié de personnes nommées pour leurs compétences : un représentant des associations des personnes handicapées, un représentant des familles, un représentant des retraités. Il est présidé par le maire de la commune.

Les principales attributions du C.C.A.S. sont les suivantes :

- interventions au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature,
- participation à l'instruction des demandes d'aide sociale et transmissions des demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constitue pour le centre une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.
- participation à l'instruction des dossiers de demande de R.M.I.,
- à l'occasion de toute demande d'aide sociale ou d'aide médicale déposée par une personne résidant dans la commune, y ayant élu domicile, réputée y résider ou sans domicile fixe, le C.C.A.S. procède aux enquêtes sociales en vue d'établir ou de compléter le dossier d'admission,
- constitution et tenue à jour d'un fichier des personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale ou d'aide médicale, résidant sur le territoire de la commune. Les informations nominatives de ce fichier sont protégées par le secret professionnel.
- aux Ormes, le C.C.A.S. offre des colis de Noël aux personnes âgées et handicapées, récompense aussi les jeunes ayant obtenu le brevet des collèges.

En cas de problème, vous pouvez téléphoner à la mairie pour prendre rendez-vous avec la personne du C.C.A.S. de votre choix :

Mr VITU Gilles, président Mme FRANÇOIS Patricia, vice-présidente

Mme BOISSY Claudy Mme DELCROIX Myriam Mme GAMBA Monique Mme SANCHEZ Catherine Mr BARRAT Daniel

Mr CORGERON Fabien
Mr COUSTALAT Jean-Pierre
Mme HERMANS Jeanne
Mme KLEINRICHER Maryvonne

ANNÉE DU BICENTENAIRE DU SACRE DE NAPOLÉON



1804 - 2004 Bicentenaire riche en évènements

Gérard GHISLAIN

Introduction:

- L'année 1804 fut riche, autant en évènements historiques, qu'en évènements divers qui marqueront les siècles à venir.
- Il fallait tout <u>le génie de Napoléon Bonaparte</u>, mais aussi le travail acharné d'hommes de valeur dans cette période post- révolutionnaire.
- Notre région sera certainement marquée par de nombreuses manifestations de qualité puisque chaque année des villes comme Montereau, Fontainebleau, Moret, fêtent déjà l'empereur par des cérémonies remarquables.

LE CODE CIVIL:

C'est le 21 Mars 1804 que le Code Civil voit le jour.

Il aura fallu <u>quatre années de travail</u> de commissions, puis l'examen par le pouvoir législatif, pour couronner un projet ardemment souhaité par les assemblées révolutionnaires depuis 1790.

Ce code réalise ainsi un des principes des révolutionnaires de 1789 à savoir l'égalité de tous et de chacun devant la loi et <u>un code juridique unique p</u>our l'ensemble de tous les Français!

Ce code avait été promis aux Français à <u>quatre reprises:</u>

- en 1790 sous la Constituante,
- en 1793 et 1794 sous la Convention.
- en 1796 sous le Directoire.

Bonaparte nomme en 1800 <u>une commission de quatre juristes</u> - Tronchet, Bigot de Préameneu, Portalis, Maleville - <u>qui présenteront un projet au bout de quatre mois</u>!

Ce projet sera discuté et amendé plusieurs fois par les tribunaux, par le Conseil d'État et enfin par le Tribunat.

Le Code Civil définitif sera en quelque sorte bien plus conservateur que celui prévu dans le projet initial.

Il en ressort quatre principes nouveaux pour le droit français:

- <u>Premièrement:</u> le droit est unique et s'applique en tout lieu du territoire national
- <u>Deuxièmement:</u> la loi émane du législateur élu par le peuple, le juge n'ayant dans ce cas qu'à appliquer la loi et rien que la loi,
- Troisièmement: la loi régit tous les rapports sociaux, la famille en particulier,
- <u>Ouatrièmement:</u> le droit doit se séparer de la morale, de la religion et de la politique.

Pratiquement, il consacre:

- la liberté individuelle,
- la liberté du travail,
- la liberté de conscience.
- la laïcité de l'état,
- la propriété individuelle.

Toutefois la femme ne jouit pas d'autant de droits que l'homme.

LE SACRE DE NAPOLÉON:

C'est le *2 décembre 1804* qu'est célébré le sacre de Napoléon déjà empereur depuis le 18 mai 1804.

La cérémonie fastueuse, se déroule à Notre Dame de Paris en présence de nombreux dignitaires et c'est le Pape Pie VII qui administre à l'empereur <u>la triple onction</u> et l'investit des attributs de sa charge.

Napoléon accepte la religiosité du sacre mais entend rappeler qu'il détient son pouvoir du peuple.

Il couronne donc l'impératrice Joséphine de Beauharnais après s'être couronné luimême.



Ce magnifique tableau peint par Louis David se trouve au Musée du Louvre de Paris.

Ainsi, après Charlemagne, Napoléon devient empereur des Français et pour fêter cet événement, deux semaines de fêtes se déroulent dans la capitale.

Petite devinette?? Quelle personne apparaît sur le tableau peint par David - intitulé "le sacre de Napoléon" - alors qu'elle était volontairement absente ?

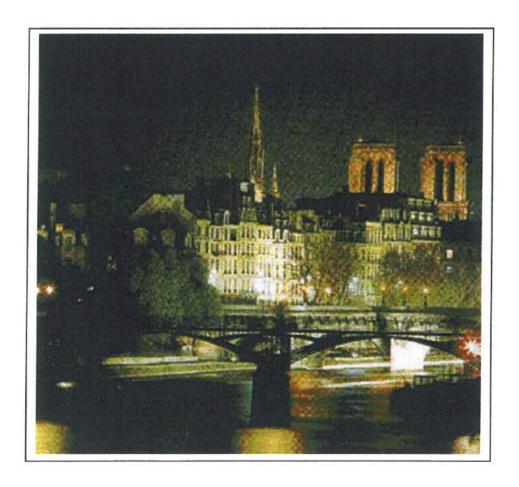
LE PONT DES ARTS:

Inauguration du Pont des Arts débuté en 1802.

Sa particularité: être <u>le premier pont métallique</u> sur la Seine, il est composé de 7 arches en acier.

Cet ouvrage est l'œuvre de deux architectes, Dillon et De Cessart.

Situé au cœur de Paris - à côté du Louvre à la pointe de l'île de la Cité - ce pont est le lieu de prédilection des peintres.



LA MAISON DE RETRAITE

CHALLENGE DES MAISONS DE RETRAITE

Pour la 4^{ème} année, Joël l'animateur, a organisé un challenge inter maisons de retraite et résidences. Six établissements ont participé aux différentes épreuves : les maisons de retraite des Ormes, Bray, Donnemarie-Dontilly, Rozay-en-Brie et les résidences de Bray et Longueville, en tout 120 personnes (participants, responsables et directeurs). Divers jeux étaient proposés : tir au but, jeu de quilles, chamboule tout, pétanque, épreuves d'adresse et même un atelier de mémoire qui a rencontré un vif succès. L'animateur remercie le Conseil Général, le Conseil Régional et le Crédit Agricole de Bray qui ont offert des coupes et des lots, il remercie également les bénévoles qui ont collaboré à cette journée ensoleillée et réussie.



Un grand bravo à tous et rendez-vous à l'année prochaine!



Onze coupes et des médailles ont été remises aux vainqueurs.

REPAS DE NOËL

Le vendredi 19 décembre 2003, les pensionnaires, le personnel, et le conseil d'administration se sont réunis pour partager un excellent repas confectionné par les cuisiniers, pour vivre ensemble un moment de convivialité.

Mme Isabelle DIOT, chanteuse anima cette journée de sa voix chaleureuse. Les résidants ont fredonné et dansé sur des airs connus leur rappelant leur jeunesse.

Nous la remercions pour sa magnifique prestation et le personnel pour son dévouement. Cette journée sera inoubliable dans le cœur des pensionnaires.





2ème SALON DE LA CARTE POSTALE

L'association « les jardins de la Voulzie » a organisé pour la deuxième année consécutive le salon de la carte postale.

Plus de 25 exposants s'étaient rassemblés dans la salle polyvalente de la commune. Cette année encore, ce salon remporta un vif succès. L'association remercie les visiteurs, les collectionneurs et les exposants.

Prochain rendez-vous le 19 décembre 2004.



NOTRE ECOLE

Le mardi 2 septembre 2003, la rentrée s'est effectuée sans problème pour les 87 élèves de notre école.

Les activités sportives ont repris pour les élèves de GSM/CP, CE, CM avec notre intervenant Didier Barré.





Les enfants de maternelle ont reçu le conteur et ceux de CE ont visité l'église des Ormes dans le cadre de leur projet « architecture ».





Après les vacances d'hiver qui auront lieu du 14 au 29 février 2004, nous penserons au CARNAVAL prévu le samedi 13 mars 2004.

PAGE PRATIQUE

FAMILLE: NOUVELLE ALLOCATION FAMILIALE

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les parents des nouveaux nés sont les premiers à bénéficier de la prestation d'accueil du jeune enfant : la « P.A.J.E.», nouvelle allocation « cinq en une » créée par le ministre de la famille, Christian Jacob.

Plus intéressante financièrement pour de nombreux foyers et plus simple dans les procédures, la PAJE jettera progressivement aux oubliettes les allocations existantes (l'APJE, l'AFEAMA, l'AGED, l'APE, l'AAD).

Pour qui?: Tous les enfants nés à partir du 1^{er} Janvier 2004, mais également les enfants adoptés à partir de maintenant (quel que soit leur âge) et les prématurés dont la date de naissance était prévue pour janvier. Les grands frères et sœurs des bébés bénéficiaires de la PAJE basculeront aussi (pour éviter que les deux systèmes d'allocations cohabitent au sein d'une même famille). Tous les autres enfants nés avant le 1^{er} janvier 2004 resteront à l'ancien système, qui s'éteindra naturellement en 2007.

Combien?: La PAJE est constituée de deux volets: une allocation de base (sous condition de ressources) et un complément de libre choix (pour faire garder son enfant ou arrêter de travailler). L'allocation de base remplace l'actuelle APJE, sauf qu'elle concerne désormais 90% des familles (dont les revenus n'excédent pas 4 100 € nets par mois). Elle est constituée d'une prime de 800 € versée au 7 ème mois de grossesse, suivie d'une prime mensuelle de 160 € de la naissance aux trois ans de l'enfant.

Le complément de libre choix du mode de garde et d'activité, lui, remplace l'Afeama, l'Aged et l'Ape. L'aide pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée passe de 450 à 600 € par mois pour les familles

modestes, l'aide pour l'emploi d'une employée à domicile est revalorisée pour tout le monde (de 515 à 725 € par mois pour les familles modestes et de 345 à 525 € pour les plus aisées).

Pour le complément de libre choix d'activité (qui remplace l'ancien congé parental), il est désormais possible d'y prétendre dès le premier enfant et non plus à partir du deuxième enfant, mais il faut justifier davantage d'années de travail que par le passé, dans un laps de temps plus court (2 ans dans les 4 dernières années pour 2 enfants et 2 ans au cours des 5 dernières années à partir du 3ème enfant).

Comment?: Pour prétendre à l'allocation de base, il n'y a rien à faire d'autre que de déclarer sa grossesse à la C.A.F. et pour le complément de libre choix, c'est vous qui devez prendre contact avec votre C.A.F.

Un serveur vocal pour se renseigner sur la PAJE est mis en place par le ministère de la famille :

0820 25 25 25



P. François

SPORTS D'HIVER: PARTEZ GAGNANT!

Un séjour à la montagne doit bien se préparer tant au point de vue matériel (choix du lieu de séjour, entretien ou location du matériel...) qu'au point de vue physique (bonne hygiène de vie, alimentation adaptée...).

Voici quelques conseils et règles à respecter pour que votre séjour se déroule en toute sécurité et dans de bonnes conditions.

PRÉPAREZ VOTRE SÉJOUR:

Entraînez-vous: si vous pratiquez un sport régulièrement, vous n'aurez pas de difficultés à vous adapter. Dans le cas contraire, entraînez-vous quelques temps avant le départ en préférant l'escalier à l'ascenseur, en allant à la piscine ou en marchant le plus souvent possible.

Soyez prudent:

- o En cas de traitement médical, consultez votre médecin avant de partir.
- Si vous êtes cardiaque ou insuffisant respiratoire, préférez une station de faible altitude.
- o Si vous êtes enceinte, évitez les altitudes très élevées (ne pas dépasser 2.500 mètres) préférez une station située à moins de 1.500 mètres. Au-delà du 4^{ème} mois, il est déconseillé de poursuivre le ski alpin et au-delà du 6^{ème} mois, le ski de fond.
- o Les nourrissons et les jeunes enfants sont très sensibles au froid et au soleil. Evitez qu'ils restent trop longtemps immobiles, notamment si vous les portez sur le dos.

QUELQUES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES À RESPECTER:

Le Grand air, le froid, les efforts physiques augmentent les besoins nutritionnels :

- 1) Prendre un solide petit déjeuner.
- 2) Emportez des provisions énergétiques (barres de céréales, pâtes de fruits...)
- 3) Pensez à boire pendant et après l'effort.

Échauffez-vous :

En haut de la première remontée mécanique effectuez toujours quelques mouvements d'échauffement pour bien étirer les muscles.

Choisir une piste facile pour la première descente.

Sécurité:

Pour vous orienter, ayez toujours un plan des pistes. Informez-vous de la météo.

Protégez-vous du froid:

Couvrez-vous entièrement avec des vêtements chauds et étanches de préférence en coton et laine plutôt qu'en synthétique. Mettez plusieurs épaisseurs (vous pourrez vous dévêtir ou vous recouvrir en fonction des variations de température). N'oubliez pas le bonnet et surtout les gants.

Protégez-vous du soleil :

Même par temps gris et quelque soit votre type de **peau** appliquez une crème solaire antiultraviolets A et B. Choisissez un indice de protection maximale et renouvelez l'application toutes les 2 heures (voire plus si vous transpirez).

Utilisez un stick d'écran total pour les lèvres.

Munissez-vous d'une paire de lunettes de soleil adaptées à la forte réverbération sur la neige pour protéger vos yeux. (Conseil pour une meilleure protection des yeux sensibles : lunettes de ski fermées par des caches sur les côtés et équipées de verres fortement absorbants).

L'ENFANT ET LE SKI:

Dès 3 ans, un enfant peut se familiariser avec le ski. Son équipement doit être choisi et adapté en fonction de sa taille et de son poids et l'ensemble du matériel doit être vérifié chaque saison.

La protection du crâne est une priorité pour l'enfant, même dans les zones sécurisées (jardin d'enfants...). Dès qu'il aborde les pistes ouvertes à d'autres usagers, il doit impérativement porter un casque aux normes (EN 1077). Ce casque doit être adapté à la tête de l'enfant, ne gênant ni la vue ni l'audition.

Le port d'un masque (verres clairs par temps de brouillard et foncés par temps ensoleillé) est recommandé pour compléter la protection.

Pour l'enfant, le ski est une activité ludique qui doit être pratiquée dans de bonnes conditions : météorologie clémente, encadrement spécialisé, périodes d'activité de courte durée).

RESPECTEZ LES RÈGLES DE SÉCURITÉ :

SUR LES PISTES (RÈGLES DE PRIORITÉ)

- Le skieur doit maîtriser sa vitesse (à adapter à son niveau technique, à l'état de la neige, aux conditions météo et à la densité du trafic).
- Le skieur aval a toujours priorité; le skieur amont doit choisir une trajectoire assez large pour anticiper les évolutions du skieur en contrebas.
- Stationnez sur le côté de la piste.
- Évitez les passages étroits et sans visibilité.
- Surveillez les autres skieurs, notamment quand vous doublez ou redémarrez, et surtout respectez les balisages et la signalisation.

Source : Plaquette information de l'Association Médecins de Montagne et de l'Association Assureurs- Prévention- Santé

HORS PISTES PRÉPAREZ VOTRE SORTIE

- Avant tout, informez-vous des conditions de neige, de la météo et des risques d'avalanches auprès du service de sécurité des pistes, des guides... et étudiez votre itinéraire.
- Prévenez quelqu'un de votre départ en l'informant de votre itinéraire et de l'heure de retour prévue.
- Emportez avec vous un récepteur type appareil de recherche de victimes d'avalanches. Cet appareil très léger que vous pouvez louer, permet de localiser les personnes ensevelies.
- Ne partez jamais seul, et si vous n'êtes pas suffisamment qualifié, prenez un guide.
- Si vous partez en très haute altitude, prenez les conseils des spécialistes.

INFOS JEUNES

Lycéens, étudiants, le 28ème Salon ADREP vous attend :

- pour choisir vos études supérieures,
- pour faire le plein d'infos auprès des 950 informateurs présents sur 400 stands, avec 350 formations supérieures, Universités, IUT, BTS, Prépas et écoles.
- conseillers - pour consulter des d'orientation-psychologues des professionnels,
- pour assister à des débats ou tables rondes.

Des entrées gratuites sont à votre disposition en mairie, et n'oubliez pas : « une bonne orientation est synonyme de réussite! »

P. François

Choisis tes études Espace Champerret - 30 / 31 janvier 2004 28 Salon ADREP agriculture armies architecture Ortsappliques gestion Communication commerce BTS - IUT Chimie audiovisuel design tourisme hotellerie biologie PRÉPAS Testauration electronique langues node lettres Fournalisms Sante UNIVERSITÉS foresse étudiante paramedical social sciences à technique metiers d'ant necherche instern d'ant **ECOLES** ingénieurs sciences humas bac +2 à bac +5 Rumanitaire sport Vendredi 30 janvier 13h / 18h30 Samedi 31 janvier www.adrep-infos.com Luceens, étudiants, le réndez-vous à ne pas manquer

28° Salon ADREP

30 / 31 janvier 2004 **Espace Champerret**

Informations générales

Centres d'information : ONISEP. CIDJ. BIOP. Conseillers d'orientation-Psychologues. CIO MEDIACOM BAVEL Espace d'information collège-lycée

Presse - Édition étudiante

Universités

Droit

Armée - Marine marchande

Air. Terre. Mer. Ecole Navale. Saint-Cyr. Ecole de l'Air. Pompiers, Gendarmerie

Classes préparatoires

Commerce, Lettres, Sciences Po. Sciences,

Tertiaire de bac +2 à bac +5

Action Commerciale. Communication des entreprises. Commerce International. Comptabilité/Gestion. Force de Vente. Marketing. Assurances. Bureautique / Secrétariat, Alternance, Ecoles de commerce

Santé - Social - Paramédical

Médecine, Dentaire, Pharmacie Sage-Femme, Infirmierfère), Rééducation. Chiropractie. Psychomotricité. Ostéopathie. Prépas médicales et paramédicales Travail social. Economie sociale et familiale.

Biologie - Chimie

Bac. BTS. Industrie pharmaceutique. Laboratoire. CNRS.

IUT de Paris et d'Ile-de-France

Agriculture - Agronomie

Ecoles. Droit rural, Environnement

Sciences de bac +2 à bac +5

Aéronautique. Arts et métiers. Bâtiment-Travaux Publics. Biologie, Bois, Chimie. Création industrielle. Electricité, Electronique, Informatique, Matériaux, Mécanique. Optique. Physique. Productique. Robotique. Sécurité. Télécommunications. Logistique.

Langues

Écoles de langues. Interprétariat. Traduction. Séjours linguistiques.

Tourisme - Hôtellerie Restauration

Management. Gestion.

Communication

Journalisme Documentation Edition Relations publiques. Publicité. Attaché de presse.

Décor, Design. Architecture d'intérieur. Stylisme. Dessin. Mode, Esthétique. Maquillage. Maquettisme. Illustration. Infographie. Commerce de l'Art.

Audiovisuel

Son. Photographie. Cinéma. Télévision.

Architecture

Espaces métiers

Rencontre avec des professionnels venant témoigner de leur expérience et de leur parcours dans les secteurs : tertiaire, sciences, santé, arts, communication, droit.

SPORTS ET FÊTES

L'ATELIER

Le 27 novembre 2003, nous étions 39 personnes à avoir répondu « présent » pour un voyage à Paris, au salon « Créations et Savoir Faire ». Quelques voisins de Gouaix, Chatenay, La Tombe et même de l'Aube se sont joints à nous.

Les rares messieurs qui ont eu la bonne idée d'accompagner leurs épouses ont pu se rendre au salon des vignerons indépendants situé dans le même secteur.

De l'avis de tous : excellente journée! Meilleurs vœux pour l'année 2004.

A.S.T.T.

L'association de Tennis de Table a très bien repris la saison et notre club a 4 équipes en compétition. Deux sont en très bonne position et les deux autres suivent de près.

Une équipe en compétition de challenge club a réussi l'exploit de se hisser en demi-finale. Quelle performance d'arriver à ce niveau! Bravo à nos joueuses et à nos joueurs! Notre club présente ses meilleurs vœux à tous.

A. C. S. A.

L'Association Communale, Sportive et d'Animation remercie toutes les personnes qui ont participé au Téléthon 2003, tous les généreux donateurs (dont la société de chasse), et tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette soirée.

Nous présentons nos vœux à tous.

TIR À L'ARC

Toutes les personnes intéressées par cette activité sont invitées à contacter : Mr BACQUET Daniel au 01 64 01 74 08.

Bonne année à tous.

L'UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Les membres et le Bureau de l'union des anciens combattants de Les Ormes sur Voulzie vous présentent leurs meilleurs vœux.

GROUPE ADÉLAÏDE

Comme tous les ans, le groupe ADÉLAÏDE a ouvert sa saison en septembre suite à son assemblée générale.

Chaque semaine, près de 110 adhérents participent aux différents cours donnés par Mme MOLLOT Corinne, professeur diplômé, le tout dans la joie, la sueur et la bonne humeur.

Les personnes qui désireraient nous rejoindre peuvent se présenter pour les cours :

- lundi de 18H30 à 19H30 : STEP / LIA débutants
- lundi de 20H30 à 21H30 : STEP / LIA confirmés
- jeudi de 18H30 à 19H30 : LIA / RENFORCEMENT
- vendredi de 18H30 à 20H30 : MUSCULATION
- samedi de 9H30 à 10H30 : CIRCUIT TRAINING

COTISATIONS

Musculation : 98 € pour l'année

1 cours par semaine : 54 € - 2 cours par semaine : 84 € - 3 cours par semaine : 128 €

FOOTBALL

Le président, les membres du bureau et tous les joueurs sont ravis de vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2004.



L'équipe de football pour la saison 2003 / 2004

COMITÉ D'ORGANISATION DES FÊTES

Il existe aux Ormes une tradition festive incontestable et reconnue dans notre région .

Bon nombre d'Ormois savent consacrer une partie de leur temps pour que ces fêtes soient réussies, nous les remercions chaleureusement.

Si vous souhaitez vous joindre à eux, n'hésitez pas à nous contacter en vous adressant à la mairie.

Pour la deuxième partie de l'année 2003, nous vous avons proposé la traditionnelle dégustation de beaujolais nouveau ainsi que notre rallye V.T.T. dont voici quelques images.





Différentes épreuves attractives



L'équipe gagnante

Le C.O.F. vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2004 et nous comptons sur votre présence lors de nos prochaines activités :

- février mars : sortie spectacle parisien.
- 20 mars 2004 : soirée dansante thématique.
- 08 mai 2004 : grande fête au village. Championnat de France des boules carrées.
- 19 juin 2004 : Fête de la Musique.

COMMISSION DES ASSOCIATIONS ET FÊTES

LE REPAS DES RETRAITÉS

Le repas des retraités s'est déroulé dans notre salle polyvalente décorée pour l'occasion sur le thème de l'Automne.

Plus de cent convives ont passé un agréable après-midi dans la joie et la gaieté, accompagnés par deux musiciens qui les ont fait danser au son de l'accordéon.

NOËL DES ENFANTS

Après le spectacle présenté par une troupe de Jeunes de Longueville, apprécié de tous, le Père Noël assis devant la cheminée a fait sa distribution de jouets et de friandises aux enfants. Bien que certains semblent parfois intimidés, tous étaient très heureux.



Pour cette période de fête, nous essayons chaque année d'améliorer la décoration de notre village, malheureusement, des actes de vandalisme perpétrés par quelques individus mal intentionnés nous découragent : Sapin et lampes volés - Guirlandes arrachées - Sujets en bois détériorés - La crèche retournée et ravagée. Ces agissements sont inqualifiables.

Nous remercions très sincèrement les Jeunes qui ont, de leur propre initiative, remis la crèche en état pour le jour de Noël.

Les membres de la Commission des Fêtes vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2004

<u>Notre prochaine manifestation</u>: la chasse aux œufs de Pâques qui aura lieu le dimanche 11 Avril 2004

AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités

Association Sans But Lucratif de la Loi 1901

Boîte Postale 5

77134 LES ORMES SUR VOULZIE

15 décembre 2003

Meilleurs Voeux pour l'année 2004

LES Rencontres d'AMITIÉ 2004 - 2005

[*] à la Maison des Associations - Les Ormes sur Voulzie - Téléphone : 01 64 01 74 91 [**] Connaissance du Monde cinéma Rexy, rue du Cdt Genneau à Provins -Téléphone : 0 892 68 06 19

Mardi 06 JANVIER 2004 [**] Jeudi 15 JANVIER 2004 [*] Jeudi 29 JANVIER 2004 [*] - Nouvelle Zélande - Film de Serge Oliéro (à 14h30)

- Rencontres d'Amitié - La galette des Rois

- Rencontres d'Amitié

Mardi 03 FÉVRIER 2004 [**] Jeudi 12 FÉVRIER 2004 [*] Jeudi 26 FÉVRIER 2004 [*] - Liban Israël Jordanie - Film de Joël Galloux (à 14h30)

- Rencontres d'Amitié - Les crêpes

- Rencontres d'Amitié

Mardi 02 MARS 2004 [**] Jeudi 11 MARS 2004 [*] Jeudi 25 MARS 2004 [*] Mardi 30 MARS 2004 [**] - Japon - Fim de Yves Mahuzier (à 14h30)

- Rencontres d'Amitié - Les gaufres

- Rencontres d'Amitié

- L'Angleterre - Film de Luc Giard (à 14h30)

Jeudi 15 AVRIL 2004 [*] Jeudi 29 AVRIL 2004 [*] Rencontres d'Amitié

- Rencontres d'Amitié - Le muguet porte bonheur

Jeudi 13 MAI 2004 [*] Jeudi 27 MAI 2004 [*] - Rencontres d'Amitié

- Rencontres d'Amitié - La brioche

Jeudi 10 JUIN 2004 [*] Jeudi 24 JUIN 2004 [*] - Rencontres d'Amitié - Les clafoutis

- Rencontres d'Amitié

Jeudi 15 JUILLET 2004 [*] Jeudi 29 JUILLET 2004 [*] - Rencontres d'Amitié - Rencontres d'Amitié

Jeudi 16 SEPTEMBRE 2004 [*] Jeudi 30 SEPTEMBRE 2004 [*] Rencontres d'Amitié
 Rencontres d'Amitié

Jeudi 14 OCTOBRE 2004 [*] Jeudi 28 OCTOBRE 2004 [*]

- Rencontres d'Amitié

- Rencontres d'Amitié - Les niflettes

Jeudi 4 NOVEMBRE 2004 [*] Jeudi 25 NOVEMBRE 2004 [*] Rencontres d'Amitié
 Rencontres d'Amitié

Jeudi 2 DÉCEMBRE 2004 [*] Jeudi 16 DÉCEMBRE 2004 [*] - Rencontres d'Amitié

- Rencontres d'Amitié - La bûche de Noël

Jeudi 13 JANVIER 2005 [*] Jeudi 27 JANVIER 2005 [*] - Rencontres d'Amitié - La galette des Rois

Rencontres d'Amitié

Les Rencontres d'Amitié ont lieu, le jeudi, deux fois par mois de 13 h 30 à 18 h à la Maison des Associations. Ce sont des moments, de détente, de divertissements, de traditions et d'échanges, agrémentés d'un goûter. Chacun peut y apporter gâteaux et confiseries à partager en commun ou créer la surprise! Secrétaire Mme M.Delahaye Téléphone: 01 64 01 79 63 -Maison des Associations Téléphone: 01 64 01 74 91

INFORMATIONS GÉNÉRALES

COLUMBARIUM

Depuis plusieurs semaines maintenant, un columbarium a été installé au cimetière. C'est à la demande de nombreux habitants que le conseil municipal, sur proposition de la commission des travaux, a adopté le principe de pré-financer le projet.

Le columbarium est composé de cinq emplacements pouvant contenir chacun quatre urnes. La façade est personnalisable.

En cours de construction, juste à côté, une « FLAMME DU SOUVENIR » servira à répandre les cendres. Le mur d'enceinte au fond sera crépi par les employés communaux. Quelques plantations habilleront l'ensemble.

Trois réservations sont déjà faites. Celles et ceux qui désirent réserver peuvent contacter le secrétariat de mairie

Prix de la concession: 920 euros pour 30 ans,

950 euros pour 50 ans.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Bravo à notre commune qui a obtenu un quatrième prix avec un bon d'achat de 90 euros offert par les pépinières de Chelles.

Ont recu un diplôme avec « fleur d'argent » :

- Mr & Mme DUARTE
- Mr & Mme BOCHET
- MAISON DE RETRAITE

Ont recu un diplôme avec « fleur de bronze » :

- Mme GUILLON
- Mr & Mme BOYÉ
- Mr & Mme HOUZET

Ont recu un diplôme d'encouragement :

- Mme LASSEAUX
- Mme JANOCHA
- Mme GASTOUÉ
- Mme DELAMOUR

Félicitations à tous!

COMMISSION DES FINANCES

Commerce de proximité:

Le projet se confirme. Les travaux devraient débuter courant 2004. Nous vous tiendrons informés du dossier.

Église :

Les vitraux devraient être posés au printemps ; une partie du chemin de croix sera également remise en état courant 2004.

La commission des finances vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

OPÉRATION « UN ENFANT UN JOUET »

Le dimanche 30 novembre 2003, 150 motards du club Top Moto « 77 » sont venus chercher les jouets et les friandises qui ont été offerts par les habitants des Ormes pour les enfants défavorisés. Tout s'est déroulé dans la bonne humeur et nous remercions les généreux donateurs et les bénévoles.





CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Depuis le 17 décembre 2003, la C.A.F. de Seine et Marne a mis en place un nouveau service d'accueil téléphonique pour ses allocataires, qui pourront, en composant le :

08 92 25 77 10

- ⇒ obtenir des informations générales, accéder à leur dossier, demander une attestation de paiement, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.
- ⇒ joindre un conseiller du lundi au vendredi de 9H00 à 11H30 et de 13H00 à 15H30.

PHARMACIES DE GARDE

Le système de garde des pharmacies du secteur de Provins a été modifié depuis janvier 2004.

Désormais, le service de garde de semaine est assuré par les pharmacies situées en dehors de Provins soit : Bray sur Seine (2), Chenoise, Donnemarie-Dontilly, Gouaix, Longueville, Montigny-Lencoup, Sourdun et Villiers Saint Georges.

Pour des raisons de sécurité, la pharmacie de garde ne sera pas affichée. Vous devrez téléphoner au 01 64 60 27 80 ou vous présenter au commissariat de Provins, 27 rue de Courloison, munis d'une ordonnance du jour et d'une pièce d'identité.

Le service de garde du dimanche et des jours fériés est assuré par les 5 pharmacies de Provins et la pharmacie située au centre Leclerc à Champbenoist.

En conséquence, les pharmacies du secteur seront automatiquement fermées ces jours-là, ainsi que <u>les deux pharmacies de Bray sur Seine qui seront fermées tous</u> les dimanches matin.

URGENCES DENTAIRES

Le conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes de Seine et Marne a mis en place un serveur vocal pour indiquer les cabinets ouverts aux :

URGENCES DENTAIRES

Les matins des dimanches et jours fériés

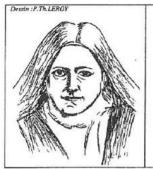
De 9 heures à 12 heures. Composer le : **08 92 23 11 28**

BREVET DES COLLÈGES

Un grand bravo à nos jeunes qui ont obtenu leur brevet des collèges :

Sabrina CANZIANI, Jimmy FRITSCH, Christophe LEROY et Jodie MARQUES.

ÉGLISE CATHOLIQUE



Secteur Inter-Paroissial de la Bassée, du Montois et du Sud-Provinois

Ste Thérèse de Lisieux aux Ormes sur Voulzie

Entre le 6 et le 20 Juin 2004, <u>les reliques de Ste Thérèse de Lisieux seront en Seine-et-Marne!</u> En « surfant » sur le site Internet du Diocèse de Meaux (Église en Seine-et-Marne) vous pourrez, petit à petit, avoir des détails quant aux nombreuses propositions qui seront faites à cette occasion : http://eglisecathomeaux.cef.fr.

Dores et déjà, au travers des bulletins mensuels et trimestriels de notre grand secteur de près de 60 villages, vous avez chaque mois, depuis octobre 2003, des infos et un texte permettant à chacun de découvrir qui est Ste Thérèse de Lisieux et qu'est-ce que venir se recueillir auprès de ses reliques – comme le font tant de milliers de personnes à travers le monde – croyants ou non - et depuis tant de décennies.

Elles seront proposées à la vénération de tous le lundi 7 juin en journée à l'église St Quiriace à Provins et exceptionnellement le :

Lundi 7 JUIN 2004 en soirée et toute la nuit église Notre-Dame de l'Assomption Les Ormes sur Voulzie

Pour permettre au plus grand nombre – quelque soit sa démarche spirituelle ou religieuse – de vivre le mieux possible cet <u>événement extraordinaire</u>, outre les articles mentionnés ci-dessus, un spécialiste, le Père Zambelli, ancien recteur des sanctuaires de Lisieux, fera le déplacement sur notre secteur le mardi 16 mars à 20 h 30 pour proposer une préparation simple et fraternelle : <u>Qui est Ste Thérèse, jeune religieuse morte à 24 ans ? Pourquoi un tel rayonnement chez les chrétiens, parmi les croyants d'autres religions, chez les non-croyants et les athées ?</u> etc, etc ... D'autres propositions sont, en ce début janvier 2004, encore à l'étude.

Pour Thérèse, le doute est une grâce venant du Christ et la foi se transmet par l'amour. Beaucoup l'ont appelée la « sœur des athées » et la « sœur des souffrants ».

« Je ne puis craindre un Dieu qui s'est fait pour moi si petit ... Je l'aime ! ... Car il n'est qu'amour et miséricorde » (Lettre N° 196).

Autres informations:

Du <u>mardi 9 au dimanche 14 mars 2004</u>, aura lieu la prochaine « <u>Semaine de Proximité</u> » sur le secteur de Bray sur Seine qui comprend Les Ormes sur Voulzie. Pendant cette semaine, de nombreuses activités et rencontres vous seront proposées, quelque soit votre village d'habitation. Réservons dès maintenant un peu de temps pendant cette période pour se rencontrer les uns les autres. Des précisions sur le programme vous seront données en temps utile par affichage et tracts dans les boîtes aux lettres.

<u>Pour nous contacter</u>: Centre Inter Paroissial Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus et de la Sainte Face: 21 rue de Sigy 77520 DONNEMARIE-DONTILLY Tel: 01.60.67.31.19 - Secrétariat ouvert (sauf vacances scolaires) les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 11h30 environ. Les samedis de 9h30 à 11h30.

Père Alain RATTI

ÉTAT CIVIL 2003

NAISSANCES



BRUTH Marie Isabelle Monique TREMEN Marie Laurianne Lisette BRUTH Noémie Margot Fanny JAVAUX Lucie Laura HOUZET Julie Nicole Dominique

20 janvier 2003 21 juillet 2003 22 juillet 2003 03 septembre 2003 25 octobre 2003













MARIAGES



BEAUCAIRE Michel Maurice CARCANDON Michèle Renée

14 juin 2003

DOMENEZ Régis Pascal Gérard HAEZEBAUT Laetitia Françoise

19 juillet 2003

BÉAL Lionel ROBERT Marylise Liliane Anne

9 août 2003

BERNARD Jean-Michel Alain SOUCHET Annabelle Claudine

11 octobre 2003

DÉCÈS



CHEMIN Gabrielle Albertine Léone. Veuve Pétillat	30 janvier 2003
PETIT Georgette Louise. Veuve Lagarde	06 février 2003
DUPARCQ André Lucien Marcel	19 février 2003
LOGÉ Marcelle Jeanne. Divorcée Bonté	20 février 2003
BELLEVILLE Léa Fernande Amélie. Epouse Duhamel	25 février 2003
DUHAMEL Edouard André	21 mars 2003
BOTTY Marguerite Laure Philomène. Veuve Rabuteau	25 mars 2003
DELAMOUR Reine France. Veuve Gandilliet	29 mars 2003
DUCLOS Eugène Marius	18 avril 2003
TRIVIDIC Josèphe Hélène. Veuve Rigaud	27 avril 2003
DÉNIEL Marcel Hervé Nicolas Pascal	01 mai 2003
GOUÈRE Marcelline. Veuve Heurtevent	01 mai 2003
THOMAS Marcel Henri	10 juin 2003
JACQUES Mathilde. Veuve Meuzeret	30 juin 2003
LAMBOT Pierre Gabriel	12 août 2003
LE CLERC Marie-Joseph. Veuve Bellant	12 août 2003
DRIENCOURT Raymond André	15 août 2003
BOURGOIN Mireille Griselda. Veuve Bony	08 septembre 2003
MARIN Jean Julien	09 septembre 2003
GRILLOT Paul François Marie	15 septembre 2003
GUÉRIN du GRANDLAUNAY Eveline. Veuve Laclavetine	15 septembre 2003
ADNIN Alice Octavie. Veuve Girois	15 octobre 2003
HERVÉ Simone Lucie Victorine. Veuve Brethereau	17 octobre 2003
HAUTECOEUR Simonne Geneviève. Veuve Lamiot	28 octobre 2003
VAN DEN ABEELE Henri Marcel	04 novembre 2003
DEPELCHIN Anne-Marie. Veuve Facon	08 novembre 2003
MOUNIOS Simonne. Veuve Buvens	18 novembre 2003
WETZEL Angèla Anita	20 novembre 2003
MIENS Josette Elise Aimé. Divorcée Pamart	05 décembre 2003
CLAUDE Mauricette Janine Louise. Veuve Dupont	09 décembre 2003
PARIS Pierre Jean	09 décembre 2003

